



HAL
open science

**Vix et l'émergence des principautés celtiques :
l'hypothèse portuaire et le concept de port of trade**
Bruno Chaume, Paul Cheetham, Rainer Komp, Friedrich Lüth, Thomas
Pertlwieser, Walter Reinhard, Otto Urban, Michael Weissl

► **To cite this version:**

Bruno Chaume, Paul Cheetham, Rainer Komp, Friedrich Lüth, Thomas Pertlwieser, et al.. Vix et l'émergence des principautés celtiques: l'hypothèse portuaire et le concept de port of trade. Gallia - Archéologie des Gaules, 2020, Les ports romains dans les Trois Gaules. Entre Atlantique et eaux intérieures, 77 (1), pp.435-452. 10.4000/gallia.5394 . hal-03027228

HAL Id: hal-03027228

<https://hal.science/hal-03027228>

Submitted on 30 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Vix (Côte-d'Or) et l'émergence des principautés celtiques : l'hypothèse portuaire et le concept de *port of trade*

Bruno CHAUME¹

avec la collaboration de Paul CHEETHAM², Rainer KOMP³, Friedrich LÜTH⁴,
Thomas PERTLWIESER⁵, Walter REINHARD⁶, Otto URBAN⁷ et Michael WEISS⁸

Mots-clés. Port of trade, emporion, port, premier âge du Fer, palais.

Résumé. Les dernières recherches à Vix (Côte-d'Or) (2016-2019) ont révélé des indices d'aménagements laissant supposer la présence d'installations portuaires en bordure de Seine. Il s'agirait là du premier témoignage de ce type en Europe pour la fin du premier âge du Fer. Une telle découverte focalise,

à nouveau, l'attention sur la synergie qui existait entre les sites princiers en hauteur et les rivières qui coulaient en contrebas. Cette problématique nous incite aussi à discuter le concept de port of trade et à contester son application au cas des principautés celtiques de la fin du Hallstatt, période où le système princier a atteint son acmé.

Vix (Côte-d'Or) and the emergence of Celtic principalities: the port hypothesis and the concept of port of trade

Keywords. Port of trade, emporion, port, Early Iron Age, palace.

Abstract. The latest research carried out at Vix (Côte-d'Or) (2016–2019) made it possible to highlight the presence of possible port facilities on the banks of the Seine river, which would be the first instance of such an infrastructure documented for the end of the Early Iron Age. Such a discovery once again draws attention to the synergy that existed between the Hallstatt princely seats and

the rivers on which they were often located. This issue prompts us to discuss the port of trade concept and its application to Celtic princely seats at the end of the Hallstatt period, a time when the princely phenomenon was at its peak.

Traduction : Madeleine Hummler

1. Chargé de recherche hors classe au CNRS, UMR 6298 ARTEHIS, faculté des Sciences, 6 boulevard Gabriel, F-21000 Dijon. Courriel : bruno.chaume@u-bourgogne.fr

2. Université de Bournemouth, Dept. of Archaeology and Anthropology, Faculty of Science and Technology, Bournemouth University, Talbot Campus, Fern Barrow, Poole, Dorset, UK, BH12 5BB. Courriel : pcheetham@bournemouth.ac.uk

3. Institut archéologique allemand, Podbielskiallee 69-71, D-14195 Berlin. Courriel : rainer.komp@dainst.de

4. Institut archéologique allemand, Podbielskiallee 69-71, D-14195 Berlin. Courriel : friedrich.lueth@dainst.de

5. Institut de Préhistoire et d'archéologie historique de l'université de Vienne Franz Klein-Gasse 1, A-1190 Wien. Courriel : thomas.pertlwieser@univie.ac.at

6. Conservateur en chef retraité, Prälat-Langhauserstr. 20, 66440 D-Blieskastel. Courriel : reinhard.walter@web.de.

7. Professeur retraité de l'Institut de Préhistoire et d'archéologie historique de l'université de Vienne, Franz Klein-Gasse 1, A-1190 Wien. Courriel : otto.helmut.urban@univie.ac.at

8. Institut für Geologie, Althanstraße 14 (UZA II), A-1090 Wien. Courriel : michael.weissl@univie.ac.at

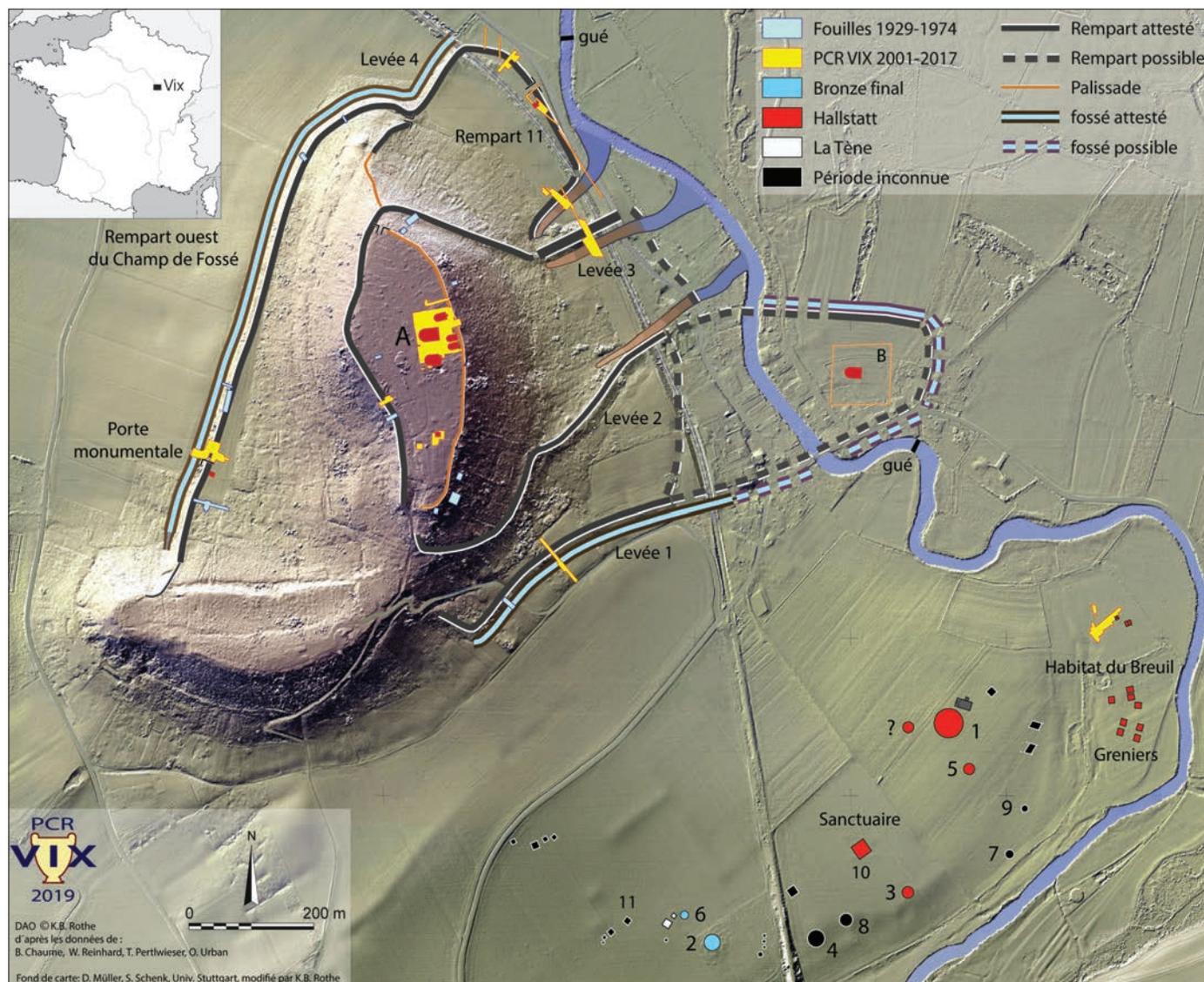


Fig. 1 – Plan général du mont Lassois : principales structures fouillées (grands bâtiments absidaux du Ha D2-D3) et structures funéraires proto-historiques (B. F. IIIb – Ha D1/D2/D3 – LTC – LTD1) : 1, tumulus princier ; 2, tumulus 2 ; 3, tumulus 3 ; 4, tumulus 4 ; 5, tumulus 5 ; 6, tumulus 6 ; 7, tumulus 7 ; 8, tumulus 8 ; 9, tumulus 9 ; 10, sanctuaire hallstattien des Herbes ; 11, nécropole de La Tène moyenne et finale. A, enclos des grands bâtiments absidaux ; B, bâtiment absidial n° 6 (d'après Chaume 2020 ; DAO : K. B. Rothe, PCR Vix ; fond Lidar : W. Böttinger, D. Müller, S. Schenk, université de technologie de Stuttgart).

Lorsque les organisateurs du colloque *Les ports romains dans l'arc atlantique et les eaux intérieures* m'ont invité à communiquer sur le port de Vix, je me suis interrogé sur la pertinence de mon propos, tant les indices de l'existence d'un port pour la fin de l'époque hallstattienne (530-450 av. J.-C.) sont ténus¹. Cependant, comme l'écrivait Claude Lévi-Strauss, « rien n'interdit de spéculer, si ce n'est avec la prudence requise »². Ces quelques pages évoqueront donc les données factuelles

1. Je suis redevable à Madeleine Hummler, université de York, et Steve Murphy, professeur de littérature à l'université de Rennes, de l'aide qu'ils m'ont apportée dans la traduction, ô combien délicate, de la définition du modèle de K. Polanyi. Mes remerciements s'adressent aussi à Alain Bresson, professeur à l'université de Chicago pour son appui sur la question de l'*emporion*. Je remercie également Michel Mauvilly, du service archéologique du canton de Fribourg (Suisse), de m'avoir communiqué le fichier informatique original du plan du site de Châtillon-sur-Glâne, ainsi qu'Anne-Marie Adam, Martial Monteil, directeur de la revue *Gallia*, et Jimmy Mouchard, directeur scientifique du colloque, pour leurs remarques constructives.

2. Lettre du 13 août 2007.

susceptibles de renvoyer à ce qui n'est pas encore identifié comme un port à Vix, mais pourrait le devenir... avant de revenir sur le modèle proposé en son temps par Ludwig Pauli puis, pour finir, sur l'usage que de nombreux chercheurs ont fait de la théorie des *ports of trade* de Karl Polanyi, et en particulier Luc Baray, qui a entrepris de l'appliquer au cas des principautés celtiques du premier âge de Fer.

Le complexe aristocratique de Vix/le mont Lassois (Chaume 2001 ; 2020), c'est-à-dire l'habitat et les nécropoles qui s'y rattachent, incarne l'archétype d'une principauté celtique (fig. 1) (Brun, Chaume 2018). Ces établissements se caractérisent par des sites de hauteur fortifiés qui polarisent, dans leur environnement proche, une concentration de riches sépultures à char ayant livré un mobilier d'importation le plus souvent d'origine méditerranéenne. L'originalité majeure de ces principautés a été de développer à partir du milieu du VI^e s. av. J.-C. un système de contrôle élargi du territoire, phénomène qui intéresse l'ensemble du domaine hallstattien occidental.



Fig. 2 – Chantier de l'université de Vienne, sondage 6 avec, au premier plan, la Seine (vue prise du nord-est depuis un drone) (cliché : G. Raab, Crazy Eyes).

À Vix, le domaine aristocratique ne se limitait pas, comme trop souvent ailleurs, aux tombes des élites, mais s'étendait à l'agglomération, dont on a isolé le cœur du système. Les recherches des vingt dernières années ont révélé, au sommet du mont Lassois, un parcellaire délimitant une voie de circulation, des espaces de stockage en vastes greniers et des demeures, parmi lesquels trois constructions monumentales à abside au torchis peint, flanquées de bâtiments absidaux de dimensions plus ordinaires, mais de forme comparable (Chaume 2018, p. 97, fig. 2 ; 2019). Sur les cinq plus grandes habitations hallstattiennes d'Europe moyenne, Vix possède les quatre premières (35 m, 32,50 m, 30 m et 27 m de longueur) ; trois sont implantées sur l'acropole du mont Lassois dans une structuration spatiale quasi urbaine. Mais, alors que l'on pensait avoir localisé le centre du pouvoir, sur le plateau supérieur, la découverte, en prospections géophysiques (DAI, Friedrich Lüth, Rainer Komp), au cours de l'été 2018, d'un nouveau grand palais (*circa* 32,50 m de longueur), installé au pied de la citadelle, est venue bouleverser l'image que l'on se faisait de l'organisation du site et invite à la repenser (Chaume 2019 ; 2020).

La structuration interne des centres princiers ne reste encore que partiellement connue, mais les recherches récentes à La Heuneburg (Allemagne) ou à Vix ont contribué de façon décisive à en caractériser certains aspects. Ces informations concernent notamment les surfaces *intra* et *extra muros*, exceptionnellement vastes pour l'époque, le système de fortification très complexe, la monumentalité des remparts et des demeures palatiales, ce qui implique que ces populations aient atteint un niveau hiérarchique dominant au sein d'entités territoriales politiquement autonomes de dimensions inédites en Europe.

La strate supérieure des sociétés du premier âge du Fer échangeait avec les cultures méditerranéennes, étrusques, grecques et golasecciennes selon le modèle sociologique du don et du contre-don. À supposer que les conditions hydrologiques l'aient permis, et nous pensons que tel était le cas à Vix, au moins une partie de l'année, les Hallstattiens n'auront pas manqué d'utiliser la Seine pour le transport fluvial, réseau de communication qui facilitait grandement les échanges « commerciaux » à longue distance *via* la Saône et le Rhône.

Les ports ou des structures évoquant des installations de type portuaire n'ont, à ce jour, jamais été mis en évidence aux abords d'un site princier. À Vix, certaines découvertes récentes, qu'elles résultent de fouilles ou de prospections géophysiques, laissent cependant entrevoir l'existence d'infrastructures aménagées en bord de Seine. Bien que nos collègues géomorphologues Christophe Petit et Frédéric Cruz (Cruz 2019) aient conclu à l'innavigabilité de la Seine à hauteur de Vix au cours de la Protohistoire, cette assertion n'a pas assez de fondements solides pour être décisive. Elle demande, de fait, à être nuancée car l'utilisation de la rivière peut avoir eu un caractère saisonnier.

LE SITE DE VIX/LE MONT LASSOIS : FONDEMENTS ET INCOMPLÉTUDE D'UNE HYPOTHÈSE PORTUAIRE

Les dernières recherches menées à Vix (2016-2019) ont révélé les indices de l'existence d'aménagements induisant la possibilité d'une utilisation de la Seine comme voie de transport.

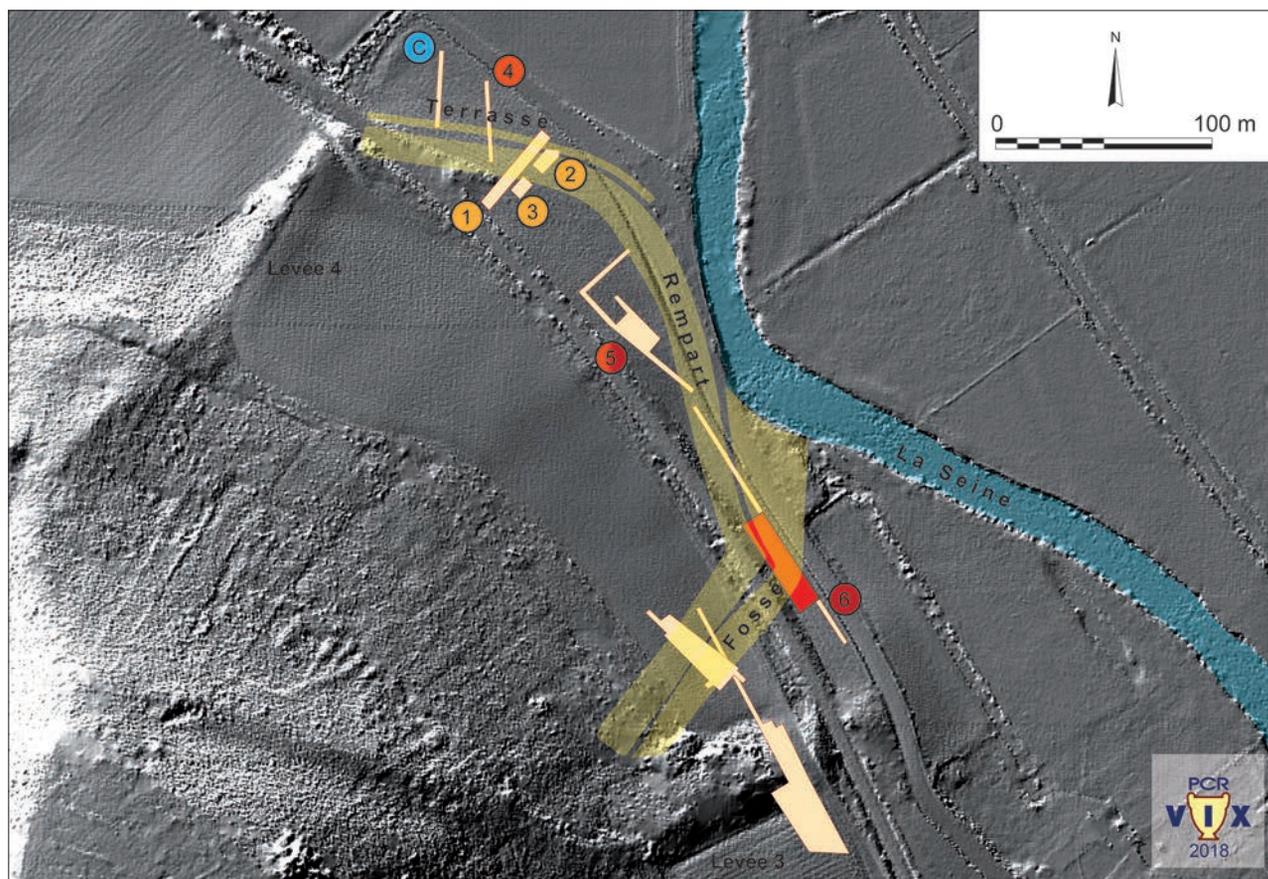


Fig. 3 – Vix/le mont Lassois, 2018 : rempart 11, localisation du chantier et tracé restitué du rempart (en jaune) : 1-3, sondages de l'université de Vienne, 2013 ; 4-5, sondages de l'université de Vienne, 2014 ; 5-6, sondages de l'université de Vienne, 2015 ; rectangle rouge : sondage 6, 2016-2018 ; C, sondage F. Cruz, 2011 (plan : T. Pertlwieser, université de Vienne ; fond Lidar : W. Böttinger, D. Müller, S. Schenk).

Il semble, en l'état des données (sondage 6), qu'un fossé/chenal, partant du rempart 11, situé en bas de pente du mont Lassois, côté nord-est, ait rejoint la Seine, distante à cet endroit d'une trentaine de mètres (fig. 2 et 3).

Par ailleurs, des prospections géophysiques du Deutsches Archäologisches Institut (DAI) dévoilent, d'une part, la possibilité que le système de fortification ait été étendu sur la rive droite de la Seine (fig. 1), incluant dans cet espace un long segment de rivière et, d'autre part, l'existence d'un nouveau grand bâtiment absidial, le n° 6 de notre nomenclature.

BARRAGE OU FORTIFICATION ?

UNE STRUCTURE À POUSTRAGE INTERNE ET PAREMENT FRONTAL

En 2016 (fig. 4), le dégagement pierre à pierre de la structure a permis de mettre en évidence, très clairement et dans des conditions de préservation exceptionnelle, les empreintes d'un poustrage horizontal en bois, en surface de la partie haute du mur. Ce poustrage est architecturé par une pièce longitudinale dont l'empreinte a été conservée, laquelle repose directement sur le bord sud de la construction, et par d'autres traces de poutres transversales. Grâce aux bâtisseurs de l'époque qui en ont comblé les caissons (?) par des choix de pierres de tailles différentes, les

fantômes des poutres apparaissent encore plus clairement dans le massif lithique. La campagne 2017 a permis de reconnaître la presque totalité de l'extension de la construction ; seul un tronçon de l'angle sud-ouest semble situé hors des limites du chantier. La face externe du mur, orientée vers le nord et le cours de la Seine, a 1,70 m de hauteur maximale depuis sa base jusqu'au dernier rang de pierre du parement (fig. 5).

La longueur totale de la structure est de 13,80 m pour une largeur de 4,70 m. Elle est parfaitement perpendiculaire à l'axe du fossé, qui mesure à cet endroit 14,90 m de largeur.

LA QUESTION DES BRIQUES CRUES

Il convient, en premier lieu, de souligner la remarquable découverte des collègues autrichiens de l'université de Vienne sur le secteur des Renards (sondage 6, fig. 2 et 3), qui ont mis au jour un mur construit selon la technique d'un rempart à poustrage avec parement en pierres, sur lequel quatre ou cinq niveaux conservés de briques crues avaient été placés (fig. 6 et 7) (Pertlwieser, Urban 2017). Ces briques ont une forme quadrangulaire très régulière de 0,40 m de longueur, 0,30 m de largeur et environ 0,10 m d'épaisseur. Leur état de conservation est excellent et ces dimensions correspondent aux observations relevées sur le rempart en briques crues de La Heuneburg (Gersbach 1995 ; Burckhardt 2010).



Fig. 4 (ci-contre) – Chantier de l'université de Vienne, sondage 6 situé entre la voie ferrée et la route départementale (D118) de Vix à Pothières (Côte-d'Or) (vue prise du nord depuis un drone) (cliché : G. Raab).

Fig. 5 (ci-dessus) – Parement du mur installé dans le fossé (?) menant à la Seine (vue prise du nord) (cliché : T. Pertlwieser).

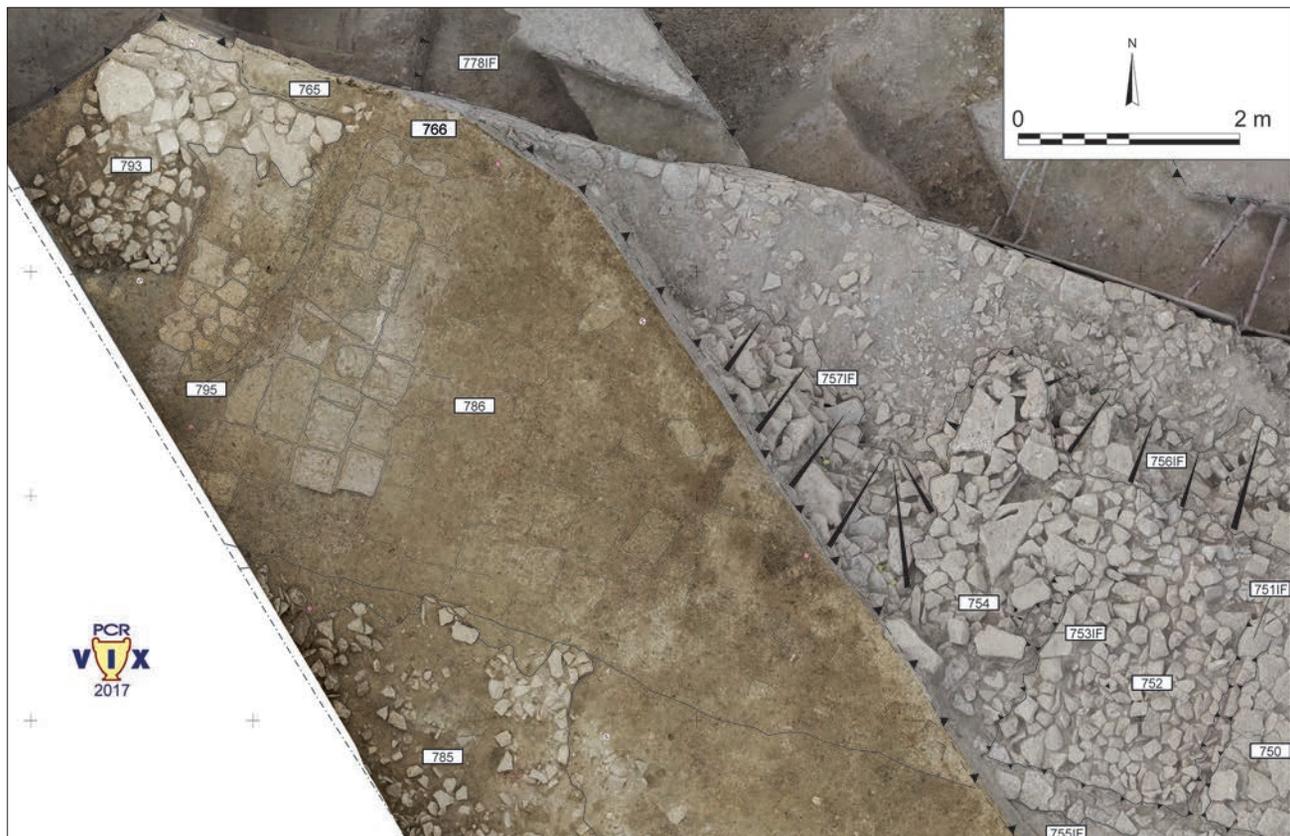


Fig. 6 – Niveaux de briques crues recouvrant le remplissage en pierre de la structure à poutrage : secteur B, Vix/le mont Lassois, 2017, rempart 11, présentation photogrammétrique détaillée de la superstructure en briques crues du barrage en pierre. 751IF et 753 IF : empreintes des poutres transversales ; 750, 752 et 754 : fourrage en pierre ; 755IF : empreinte d'une poutre longitudinale ; 756IF : destruction ; 757IF : ouverture, siphon (?) central ; 778IF : passage à eau, siphon ouest ? ; 785 : comblement en pierres du fossé ; 786 : superstructure en briques crues du barrage ; 793 : blocage, flanc ouest du barrage (?) ; 795 : poutre transversale ; 765 et 766 : poutre longitudinale (cliché : T. Pertlwieser).

À ce jour, et à notre connaissance, on ne trouve au nord des Alpes et au premier âge du Fer qu'un seul cas analogue à Vix, associant des niveaux de briques crues à une fortification : il s'agit du rempart de la phase IV de La Heuneburg,

daté du Ha D1 (Gersbach 1995 ; Burckhardt 2010). Tandis que le rempart de Bouguenais (Loire-Atlantique), daté du Hallstatt moyen/final, est notamment constitué d'éléments en terre crue sous la forme de pains ou de mottes de 10 à 30 cm de long,

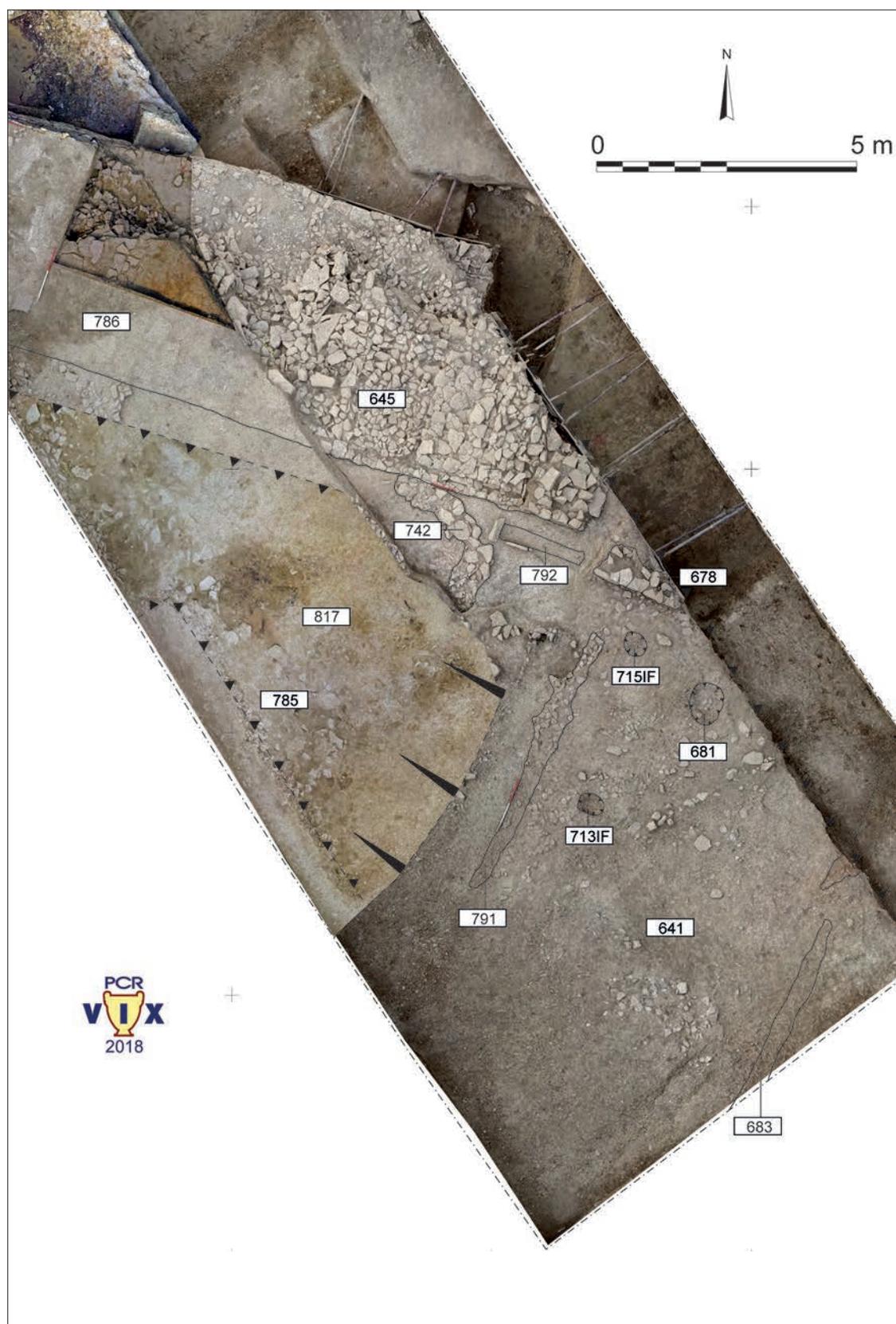


Fig. 7 – Vue zénithale du mur à parement frontal et niveaux de briques crues (vue prise d'un drone), Vix/le mont Lassois, 2018, rempart 11, présentation photogrammétrique du secteur O, niveau d'occupation, état 2 et continuation sud du fossé. 641 : niveau d'occupation, état 2 ; 645 : « barrage » en pierre ; 678 : « dossier » en pierre ; 681 : foyer ; 683 : palissade ; 713IF et 715IF : trous de poteau ; 742 : dallage, blocage du bord du fossé ; 785 : comblement en pierres du fossé ; 786 : superstructure en briques crues du barrage ; 791 : palissade (?) ; 792 : poutre horizontale (?) ; 817 : éboulis de briques dans le comblement du fossé (cliché : G. Raab).



Fig. 8 – Proposition de restitution du mur à parement et niveaux de briques crues
(DAO : K. B. Rothe, d'après les données fournies par O. Urban, T. Pertlwieser, 2018).

au contact d'une armature en bois et de la façade interne de la fortification (Remy *et al.* 2016 ; Remy 2019).

À La Heuneburg, cette construction, si particulière, est depuis longtemps considérée comme inspirée du monde méditerranéen. Sans en rejeter l'idée, il serait prudent de la relativiser et de clairement envisager que ce mode d'assemblage ait pu avoir une origine vernaculaire. En corollaire, l'idée que la majorité (voire la totalité) des remparts du complexe aristocratique de Vix/le mont Lassois ait été bâtie selon cette technique de construction fait son chemin chez nos collègues autrichiens. Il apparaît de plus en plus évident, pour ces derniers, que les remparts de la citadelle du mont Lassois répondaient aux mêmes principes de construction, d'où se dégagent les caractéristiques techniques suivantes : un rempart à poutrage ; un fort et large talus avec, à la base, des flancs étagés pour y installer des parements frontaux et arrière ; une architecture interne à poutrage en bois.

FOSSÉ OU CHENAL D'ACCÈS À LA SEINE ?

Sur la partie orientale du fossé, celle qui était la plus proche de la rivière, on ne sait encore que peu de choses. Elle se trouverait sous la route départementale D118, reliant Vix à Pothières (fig. 2 et 3). Cet obstacle physique interdit, à moins de détruire la chaussée, toute investigation à cet emplacement, dans un avenir proche tout au moins. Cependant, des carottages ont été réalisés par Michael Weissl, le géomorphologue de l'équipe de l'université de Vienne, sur le bord oriental de la route, entre celle-ci et la Seine, afin de rechercher les traces du fossé. Ils se sont avérés infructueux ; tout incite donc à postuler ou bien que la limite du fossé côté est, si elle existe encore, se situe sous la route départementale, ou bien que le bord oriental – et par voie de conséquence le fossé ou le chenal – n'existe pas. En l'état des données, aucune des branches de cette alternative n'est à privilégier.

La fouille de 2018 a permis de mettre en évidence, sur quelques mètres seulement, une cloison de type palplanches destinée à renforcer le bord occidental du fossé. Les planches verticales ou horizontales – ce n'est pas déterminable – étaient maintenues entre elles par des poteaux et des poutres entrecroisés auxquels elles étaient fixées (Pertlwieser, Urban 2019).

L'étude sédimentologique de M. Weissl, si elle ne règle pas définitivement la fonction du fossé dans lequel serait installée la construction portant les niveaux de briques crues (fig. 6), l'éclaire pour le moins. Pour l'heure, il est encore trop tôt pour dire si le fossé du rempart 11 faisait partie d'un ensemble structurel en relation avec la Seine. Des recherches complémentaires, souhaitées par les collègues autrichiens (notamment des prospections électriques ou au radar pénétrant) pourraient fournir les informations manquantes.

Thomas Pertlwieser définit la structure à poutrage et briques crues comme un barrage installé dans le fossé de la levée 3 qui, selon lui, devrait se prolonger jusqu'à la Seine en aval de cette construction (fig. 7, Us 785 et 817). Nous verrons si le développement des recherches sur ce secteur confirme ou infirme ce scénario car d'autres possibilités, comme celle d'un rempart donnant accès par une poterne au secteur des Renards, sont conjecturables (fig. 8). Gageons qu'à la fin de la fouille (après deux campagnes encore nécessaires), les doutes devraient être levés.

UNE EXTENSION DE L'HABITAT EN RIVE DROITE DE LA SEINE

UN NOUVEAU GRAND BÂTIMENT ABSIDIAL

Les prospections géophysiques conduites dans ce secteur oriental du site de Vix par l'équipe de l'Institut archéologique allemand (DAI, Berlin) dirigée par Friedrich Lüth

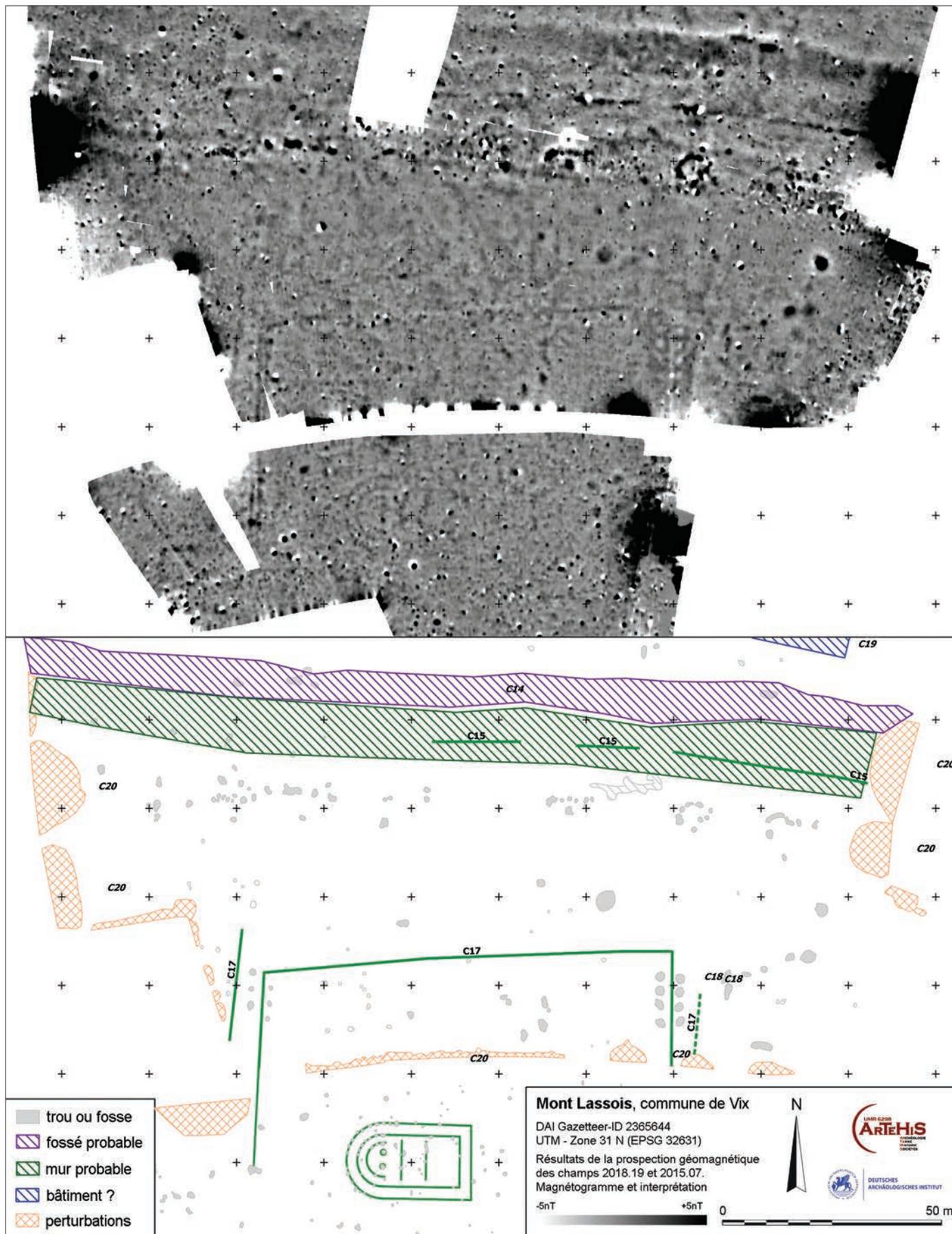


Fig. 9 – Grand bâtiment absidial n° 6, implanté dans un enclos palissadé, découvert en prospection géomagnétique sur la rive droite de la Seine par l'équipe du DAI sous la direction de F. Lüth et R. Komp (août 2018). En haut, prospection magnétique ; en bas, schéma d'interprétation du magnétogramme. Au nord de l'enclos, on note la présence d'un mur et d'un fossé appartenant sans doute à une fortification (DAO : F. Lüth, R. Komp).



Fig. 10 – Grand bâtiment absidial n° 6, prospection électrique d'août 2019 (résistogramme : P. Cheetham, université de Bournemouth).

et Rainer Komp (Komp, Lüth 2018, p. 37-38) (fig. 9) et Paul Cheetham, de l'université de Bournemouth, ont livré des éléments structurels faisant penser à un rempart d'une dizaine de mètres de large, doublé d'un fossé d'au moins 1 m de profondeur et d'environ 5 m de largeur (fig. 9), structures qui pourraient correspondre à une extension, dans la plaine et au pied du mont Lassois, du système de fortification en rive droite de la Seine (Cheetham, Green 2018).

Ce prolongement des remparts 1 et 2 sur la rive droite de la Seine enserrerait (fig. 1) une portion de la rivière sur plusieurs centaines de mètres. Dans ce secteur, qui serait donc, apparemment, défendu sur au moins trois côtés, les prospections géomagnétiques du DAI, réalisées en août 2018, ont révélé la présence d'un nouveau grand bâtiment à abside implanté dans un grand enclos palissadé d'un hectare environ de superficie. On ne perçoit clairement de cette construction (fig. 1, encadré B) que les deux rangs de l'abside et, plus fugitivement, deux, peut-être trois fossés de fondation, ainsi que les trous de poteaux des deux lignes du côté sud, et celles plus diffuses du côté nord (fig. 10). Les dimensions (au moins 32,50 m de longueur et 18 m environ de largeur) et le plan semblent comparables à ceux des bâtiments aristocratiques du plateau supérieur du mont Lassois. Ces structures palatiales partagent, outre des standards architecturaux qui ont présidé à leur construction, une orientation identique est-ouest, l'entrée principale se situant à l'est. Nous avons discuté, dans le chapitre *The House of the rising sun* de l'ouvrage paru

en 2011 (Chaume *et al.* 2011, p. 825-830), le choix d'orienter au soleil levant l'entrée monumentale de ces palais, en supposant qu'il était dicté par des raisons topographiques et météorologiques (lutte contre les vents dominants d'ouest, faiseurs de pluie), aux dépens d'autres motifs d'ordre plus symbolique et rituel. La découverte de ce nouvel édifice invite à nuancer, pour le moins, cette position. En effet, dans ce dernier cas, les concepteurs disposaient de choix d'implantation plus ouverts, libérés qu'ils étaient des contraintes topographiques du plateau. À Vix, dans la plaine, côté Seine, le zéphyr se fait moins sentir à l'ombre et au pied du mont Lassois ; dans cette situation, le vent dominant le plus gênant est sans conteste celui du nord-est. Dès lors, le choix d'une orientation de la maison n° 6, autre qu'ouest-est, était possible puisque les contraintes anémométriques n'étaient pas les mêmes que sur le plateau supérieur du mont. Le maintien d'une orientation ouest-est réactive est, nous semble-t-il, la piste d'un choix plus symbolique qu'utilitaire pour justifier la situation des maisons absidiales du mont Lassois.

Les structures que nous venons d'évoquer sont situées sur la rive droite de la Seine. Tout incite à penser que la limite méridionale de l'enclos du nouveau grand bâtiment absidial, invisible sur les magnétogrammes puisque sous les maisons du village actuel, ne devait pas être très éloignée d'un passage à gué de la Seine, que la tradition locale positionne en amont du pont moderne qui enjambe la Seine depuis le XIX^e s., sans que son emplacement exact puisse être précisé.



Fig. 11 – Plan de fouilles du site du Breuil à Vix (B. Chaume, N. Nieszery, W. Reinhard, S. Beuchot ; DAO : K. B. Rothe, 2014).

Dans cette configuration, jusque-là insoupçonnée, le système de fortification (levées 1 et 2), enfermerait un vaste espace incluant un tronçon de rivière d'une longueur de 270 m environ. Si l'objectif n'avait été que de défendre les accès à la Seine, on comprendrait mal pourquoi un grand bâtiment à abside aurait été édifié à l'intérieur de ce système. Cet agencement topographique conduit alors à envisager un

aménagement inédit des rives de la Seine dans cet espace protégé.

Ce nouveau palais (fig. 1b) occupe une position inhabituelle puisque les cinq autres édifices du même type ont été construits sur le plateau supérieur du mont Lassois (fig. 1). Le bâtiment, dont le plan a été restitué grâce à des données fournies par le magnétogramme, présente de fortes similarités architecturales

avec ses homologues du plateau Saint-Marcel, à savoir : trois rangs d'absides et au moins deux fossés de fondation.

La fonction de cet espace fortifié, traversé par la Seine, reste à spécifier, mais la situation invite à rediscuter la théorie de Ludwig Pauli (Pauli 1993) qui liait étroitement l'émergence des sites princiers de la fin du premier âge du Fer au développement d'un réseau de communications fluviales nécessitant des aménagements en bord de rivières, aux points de rupture de charge et/ou de carrefour entre voies fluviales et voies terrestres.

LE FAUBOURG DE VIX/LE MONT LASOIS AU LIEU-DIT LE BREUIL

L'existence d'un faubourg qui s'étendrait du pied du mont Lassois à la Seine (fig. 1), à l'image de ce que les recherches ont mis au jour en contrebas de La Heuneburg (Krausse 2010 ; Kurz 2012 ; Krausse *et al.* à paraître), était pressentie depuis longtemps (Chaume 2001, p. 72-75). À Vix, cette hypothèse a pris corps ces dernières années. Nos fouilles au lieu-dit le Breuil (fig. 11), couplées à des prospections géophysiques étendues, ont révélé un vaste habitat hallstattien couvrant plusieurs hectares (Chaume *et al.* à paraître a). Dans le même secteur, le magnétogramme a aussi dévoilé la présence de bâtiments, sans doute liés au site du Breuil, qui sont formés de quatre lignes de cinq poteaux et que nous identifions comme des greniers d'une douzaine de mètres de longueur pour 10 m de largeur environ (fig. 12). Ces ensembles rappellent, avec des dimensions moindres toutefois, les grands greniers du plateau supérieur du mont Lassois, dont l'un (le grenier C) a été sondé en 2013. La fouille a livré des graines d'orge carbonisées en quantités relativement importantes (Berrio *et al.* à paraître), confirmant, si besoin était, la fonction de stockage de ces constructions sur pilotis (Chaume *et al.* 2011, p. 372, fig. 5).

Dans le lit mineur, à quelques dizaines de mètres de la Seine, au moins huit greniers sur pilotis ont été identifiés (fig. 12), ce qui conduit à s'interroger sur le tracé de la rivière à l'époque protohistorique. En effet, dans la disposition actuelle du cours d'eau, on peine à imaginer que les Hallstattiens aient installé, en zone inondable, maisons et greniers, à moins de supposer une occupation temporaire des lieux, en été particulièrement, saison pendant laquelle le besoin d'entreposer au plus proche de la rivière des denrées alimentaires, des céréales notamment, aurait pu s'avérer nécessaire avant de les embarquer sur des barges.

Ces conjectures font écho au modèle interprétatif développé par Ludwig Pauli dans le chapitre final de sa publication (Pauli 1993) du site de Breisach en pays de Bade (Allemagne), selon lequel le phénomène princier aurait pour catalyseur un port.

LE RÉSEAU FLUVIO-TERRESTRE : LE MODÈLE DE LUDWIG PAULI (1993)

À propos de Breisach, Ludwig Pauli (Pauli 1993, p. 110-170) postule que les principautés celtiques se sont installées à des points névralgiques de rupture de charge des réseaux à longue distance qui servaient à la circulation nord-sud des biens de prestige et/ou des marchandises.



Fig. 12 – Prospections géomagnétiques au lieu-dit le Breuil par l'équipe de l'Institut allemand d'archéologie, sous la direction de F. Lüth et R. Komp (août 2016).

L'IMPORTANCE DU RÉSEAU FLUVIO-TERRESTRE

Selon L. Pauli, les biens empruntaient des voies tantôt fluviales, tantôt terrestres, et la présence d'un port était induite par la nécessité de transborder les marchandises au point d'interconnexion des deux types d'acheminement (fig. 13).

L'idée ne manque pas d'intérêt et paraît relativement bien adaptée à ce que l'on sait du contexte géo-topographique de ces sites aristocratiques. Mais, là où le bât blesse, c'est que L. Pauli a voulu en faire un modèle destiné à expliquer dans sa globalité le phénomène princier de la fin de l'époque hallstattienne, ce qui revient, d'une certaine façon, à confondre les causes et les conséquences. Le port, si port il y a jamais eu au pied d'une principauté celtique, n'a joué, sans doute, qu'un rôle secondaire dans l'organisation économique-politique des sociétés du premier âge du Fer. Manfred K. H. Eggert a émis, à l'encontre des propositions de L. Pauli, une critique assez similaire à la nôtre (Eggert 1997, p. 289-290).

Cette faille dans le modèle de L. Pauli explique sans doute qu'il n'ait jamais été repris. On est en droit de s'étonner aussi du fait que L. Pauli n'ait fait aucune allusion au concept du *port of trade* de K. Polanyi qui pourtant aurait dû l'intéresser, et au moins appeler un commentaire même en cas de rejet, tant

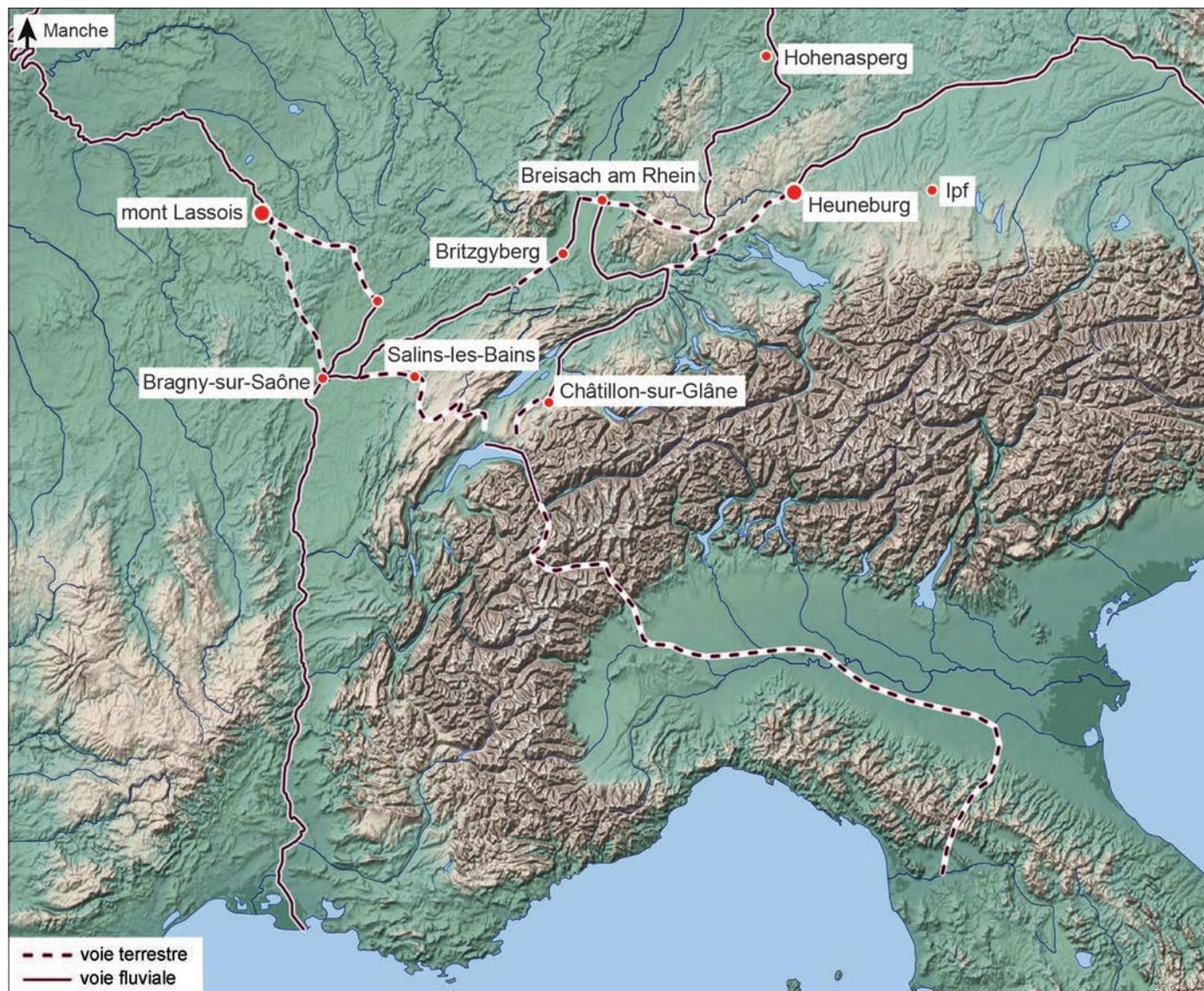


Fig. 13 – Réseaux de communications fluviaux-terrestres du sud vers l'Europe moyenne au Ha D2/D3 (d'après Pauli 1993 ; DAO : K. B. Rothe).

les fondements théoriques de ce modèle étaient susceptibles d'éclairer sa position.

La théorie de L. Pauli n'a donc pas connu le succès qu'es-comptait son auteur. Cependant, il semble qu'elle ait inspiré Hanni Schwab, laquelle ne s'y réfère pas pour autant explicitement dans son article sur le supposé port de Châtillon-sur-Glâne à Posieux (Fribourg, Suisse).

UN PORT À CHÂTILLON-SUR-GLÂNE ? (FIG. 14-15)

Hanni Schwab, à son tour, a considéré que les restes de deux bassins, situés sur les bords de la Sarine, au pied de la citadelle hallstattienne de Châtillon-sur-Glâne, étaient à mettre en relation avec l'habitat de hauteur (Schwab 2003). Bien que les relevés, exécutés en 1990, semblent corrects, ils n'ont pas été accompagnés de sondages destinés d'une part à recueillir des artefacts pour dater ces structures et d'autre part à vérifier leur fonction. L'un des points d'achoppement d'une telle supposition, selon Michel Mauvilly du Service d'archéologie cantonale

de Fribourg, tient au fait que les structures concernées, que H. Schwab considère comme des bassins protohistoriques, ont un niveau très au-dessus de celui du lit actuel de la Sarine³.

L'APPLICATION DU CONCEPT DE *PORT OF TRADE* AUX PRINCIPAUTÉS CELTIQUES

LE MODÈLE DE KARL POLANYI

Parmi les présentations, au demeurant très nombreuses dans la littérature archéologique, du concept de *port of trade*, nous n'avons pas trouvé mention littérale de la définition de Karl Polanyi mais, le plus souvent, des reprises partielles, assorties de commentaires⁴. Il semblerait de bonne méthode de

3. Mail du 07/05/2019.

4. Andrea Addobbati a donné une traduction de la définition du *port of trade* de Polanyi que nous reproduisons ici *in extenso* (Addobbati 2012, p. 238, voir aussi n. 14). « *Le port of trade* – écrit Polanyi – était souvent un expédient fondé sur la

se défier un peu, par principe, de ce genre de réappropriation, pour revenir à la définition originale.

Dès les deux premières phrases de son article sur les *ports of trade in Early Societies*, Karl Polanyi annonce en quelque sorte la couleur, avant d'exposer sa définition du concept dans une structure argumentative forte.

« *This study is intended as a confirmation of the global presence of the economic institution to which, for want of a better word, we have given the name "port of trade" »*, ce que l'on peut traduire ainsi : « Cette étude se veut une confirmation de la présence à l'échelle mondiale de l'institution économique que, faute d'un meilleur mot, nous avons appelé "port de commerce" » (Polanyi 1963, p. 30).

Puis K. Polanyi de poursuivre en définissant le concept de *port of trade*⁵. Nous en proposons la traduction suivante :

« Le port de commerce disposait souvent d'un statut de neutralité, dérivé du commerce silencieux⁶, se rapportant à l'*emporium* méditerranéen⁷, ceint de murs peu élevés, ouverts sur la mer, et à des villes côtières neutralisées. Ce phénomène archaïque impliquait un commerce opérant sur la base de prix fixes et selon d'autres mesures administratives. Les autochtones fournissaient les instruments de médiation, servant à la comptabilité, pour éviter la concurrence dans le mode de transaction. Si cette concurrence existait, elle était reléguée au second plan, voire se situait à l'arrière-plan ».

Karl Polanyi rappelle que ce concept a été présenté dans l'ouvrage collectif *Trade and Market in the Early Empires* paru en 1957 (Polanyi *et al.* 1957). La définition canonique apparaît cependant dans son article de 1963, dans lequel il revient longuement et exclusivement sur le concept du *port of trade*, cherchant dans l'Antiquité des éléments de validation à travers l'étude de cas d'espèces, comme les sites côtiers mais pas uniquement (Polanyi 1963, p. 30, n. 1).

Les difficultés à proposer une traduction univoque du concept de K. Polanyi nécessitent qu'on revienne sur les points faisant débat.

neutralité, dérivé des échanges tacites, de l'*emporium* méditerranéen préhistorique, ceinturé de murs bas et ouvert sur la mer, et de la ville côtière neutralisée. Ce système archaïque comprenait des échanges fondés sur des prix préétablis et sur d'autres procédures administratives. Les indigènes fournissaient les organes nécessaires à la médiation et à la comptabilité, tandis que la concurrence était évitée comme mode de transaction ; quand celle-ci était présente, elle était reléguée au second plan ou dissimulée aux marges du système ». Cette définition diffère quelque peu de la nôtre, notamment en ce qu'elle ne renvoie pas explicitement au modèle du commerce silencieux. Le lieu (le port de Livourne) et l'époque (pour l'essentiel, le XVIII^e s.) forment le cadre spatio chronologique de l'article d'A. Addobbati.

5. « *The port of trade was often a neutrality device, a derivative of silent trade, of the prehistoric Mediterranean low-walled emporium, open to the sea, and of the neutralized coastal town. The archaic syndrome comprised a trade carried on at set prices, and by other administrative means. Native inhabitants provided organs for mediation and accountancy, while competition was avoided as a mode of transaction. Where present, it was relegated to the background, or was merely lurking on the periphery »* (Polanyi 1963, p. 30).

6. Le commerce silencieux est un mode de transaction et de négoce ; Hérodote signale un cas mettant en jeu des Carthaginois et des populations natives d'Afrique du Nord (livre IV, *Melpomène*, 196). George Dalton a commenté ce type original de commerce (Dalton 1975, p. 104).

7. Pour une vision complète et évolutive sur le sujet, on se référera aux synthèses parues (Bresson 1993 ; Bresson, Rouillard 1993 ; Gailledrat *et al.* 2018).

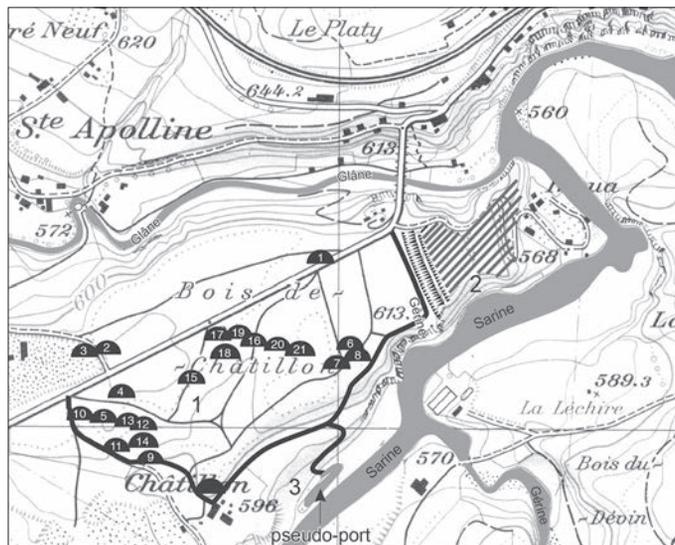


Fig. 14 – La principauté celtique de Châtillon-sur-Glâne (Fribourg, Suisse) : 1, le site de hauteur fortifié ; 2, les nécropoles tumulaires ; 3, le « supposé » port, le long de la Sarine (échelle : 1/12 000) (plan : Service archéologique cantonal du canton de Fribourg, Suisse).

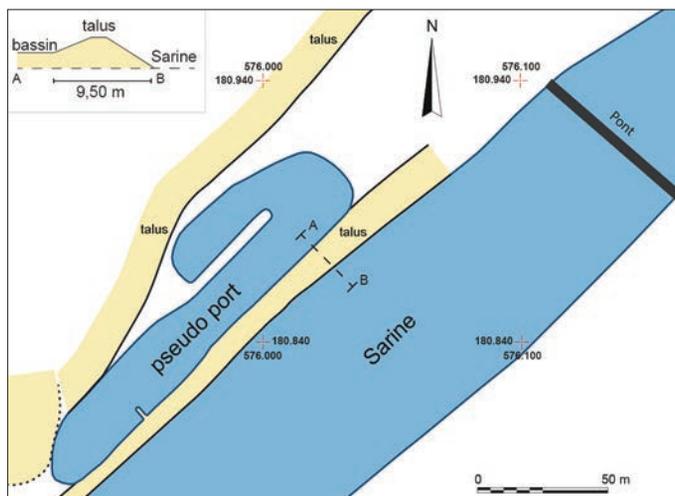


Fig. 15 – Le « supposé » port hallstattien de Châtillon-sur-Glâne (Fribourg, Suisse) (échelle : 1/1 200) (DAO : K. B. Rothe, d'après T. Vöggtli, in Schwab 2003).

L'expression « *for want of a better word* », que l'on traduit par « faute d'un meilleur mot », appelle une double lecture : rhétorique, comme clause de style, ou littéraliste en tant qu'elle afficherait les failles de la définition et donc sa faiblesse. Dans l'optique littéraliste, l'étiquette *port of trade* est elle-même sujette à discussion, comme indice d'une conscience diffuse des limites de la désignation.

Karl Polanyi, lui-même, nous met en garde contre une vision trop restrictive de sa définition (Polanyi 1963). En effet, le port est un lieu de transbordement qui n'implique pas nécessairement des aménagements lourds, ni même, si on en juge par son étymon, qu'il soit aménagé sur le bord d'un fleuve ou sur une côte maritime⁸.

8. Pour le Moyen Âge, par exemple, on se rapportera aux articles de Lucien Musset (1985, p. 113-128) et Jacques Rossiard (2004, p. 10), lesquels insistent sur le caractère polysémique de la notion de port.

Port of trade a souvent été traduit par « port de commerce ». Cette proposition, adouée par une majorité de la communauté scientifique francophone, a le mérite de renvoyer très directement, dans une sorte de copié-collé, aux termes anglais définitoires. Il n'est donc pas aisé de dépasser ce figement lexical qui pourtant réduit le concept à un sens restrictif, dès lors qu'en français un port de commerce est avant tout un port. Mais ce qu'entend K. Polanyi par *port of trade*, on l'aura compris, ne coïncide pas avec un port de commerce au sens strict. Dans les traductions françaises, on trouve parfois le terme « place de marché », qui nous semble préférable, en tout état de cause. Mais on suggérerait volontiers d'opter pour le syntagme polysémique d'« aire de transaction ».

La définition de K. Polanyi est une définition plastique, riche de potentialités, mais qui porte en elle des contradictions internes. D'ailleurs, son auteur l'admet implicitement lorsqu'il s'attache, par exemple, à en préciser certains aspects. La question de l'organisation du *port of trade* en relève. Il était « *open to the sea, and of the neutralized coastal town* » (Polanyi 1963, p. 30). K. Polanyi n'écarte pas pour autant les sites qui à ses yeux réunissent une large part des spécificités du modèle, et qui ne sont pas côtiers, mais « *far inland, on the border of two ecological regions, such as highlands and plain, but particularly on the border of the desert, that alter ego of the sea* » (Polanyi 1963, p. 31). Il en est ainsi des cités caravanières de Palmyre, Petra, Karakorum, Ispahan, Kandahar que K. Polanyi considère comme des *quasi ports of trade*, faute de débouchés maritimes (Polanyi 1963, p. 33), mais non comme des *ports of trade* à part entière que sont, parmi d'autres, les cités d'Ugarit, Sidon, Tyr, etc... (Polanyi 1963, p. 33) ou encore Naukratis (Möller 2000).

K. Polanyi ne dit rien des différences qu'il opère ou devrait opérer entre l'*emporium* de Karl Lehmann-Hartleben (Lehmann-Hartleben 1923) et son propre concept. La description de l'*emporium*, qu'il reprend chez ce dernier⁹, accentue la porosité entre les deux définitions (Polanyi 1963, p. 34). Mais à lire de plus près K. Lehmann-Hartleben, dont l'ouvrage reste une référence – comme le soulignent J. Daum, N. Daumann, S. Wolfmayer (Daum *et al.* 2014), et comme le confirme sa réédition récente (Lehmann-Hartleben 2018) –, force est de constater que les emprunts de K. Polanyi à cet auteur vont bien au-delà de la simple description des lieux. En effet, K. Lehmann-Hartleben qualifie l'*emporion* de zone neutre, notamment à propos d'Halicarnasse (Lehmann-Hartleben 2018, p. 32). Dans cette ville, au fond de la baie, la place de commerce se serait développée entre les colonies grecques et pré-grecques, dans un espace côtier demeuré libre. Tel que K. Lehmann-Hartleben le décrit, l'espace est plutôt vide que neutre, néanmoins puisque l'auteur dans la phrase suivante évoque une « *Handelsplatz in neutraler Zone* », le sens politico-juridique de « neutralité » paraît ici s'imposer.

L'évolution historiographique des deux concepts démontre que, s'ils partagent certaines caractéristiques, notamment la

description physique des lieux, ils s'avèrent antinomiques sur le point fondamental de la neutralité. Un *emporion*, place de commerce maritime selon l'acception originelle du mot, même si le concept a évolué¹⁰, était un comptoir sous autorité grecque, rattaché à une cité tutélaire (Bresson 1993, p. 226¹¹) au contraire du *port of trade* dont la neutralité et l'externalité, destinées à l'affranchir du contrôle de puissances locales voire régionales, constituaient le socle.

Cependant, certains *emporia* ont été établis loin des zones côtières (Velissaropoulos 1977, p. 61), en pleins pays étrangers, situation également postulée par Polanyi pour un *port of trade*. Une découverte relativement récente illustre de manière remarquable cette configuration (Domaradzka, Velkov 1994)¹². Dans ce cas, il apparaît clairement que l'*emporion* de Pistiros (Bulgarie) jouissait, en matière commerciale, d'une autonomie relative, tant vis-à-vis du pouvoir régional que de sa cité tutélaire ; il devait s'acquitter, entre autres obligations, de taxes importantes sur la circulation des marchandises.

Sur ce critère de la neutralité, à propos du *port of trade*, pèsent aussi certaines incertitudes qui peuvent donner lieu à interprétations divergentes quand K. Polanyi écrit que « *The port of trade was often a neutrality device* ». Quel sens donner à l'adverbe *often* (souvent) ? S'agit-il d'une précaution rhétorique ou K. Polanyi accepte-t-il réellement une ou des dérogations au critère de neutralité ?

Laetitia Graslin et Jérôme Maucourant, qui passent en revue, dans un article de 2005, les différents aspects conceptuels du modèle du *port of trade*, ainsi que leurs évolutions interprétatives, adoptent, au sujet de la neutralité des lieux, une position littéraliste qui s'approche au mieux de la définition de Polanyi ; les auteurs en viennent cependant à postuler diverses « formes de neutralité politique », qui ouvrent le champ des possibles tout en conservant le caractère neutre comme dénominateur commun. (Graslin, Maucourant 2005, p. 225).

La neutralité est par conséquent la règle mais, comme toute règle, elle est susceptible de supporter des exceptions, sur un plan théorique tout au moins, car K. Polanyi ne signale pas, sauf erreur de notre part, de cas de *ports of trade* qui n'auraient pas été des lieux neutres.

Pour y voir clair, il faut revenir à l'économie générale du modèle, ce qui réduit le champ des mésinterprétations. Le *port of trade* trouve sa raison d'être dans le système des échanges à longue distance pour lesquels la sécurisation des voyages et des lieux transactionnels était vitale.

En résumé, selon K. Polanyi le *port of trade* répond donc à un double besoin : d'une part, la nécessité d'un espace sécurisé

9. Pour Karl Lehmann-Hartleben le terme d'*emporium* « *conveys a meeting place of traders, located outside of the gates of a town, or even on an uninhabited coast. It is from the prehistoric emporium that in classical Greece another meaning accrued to the word, namely that part or sector of a coastal town which was devoted to foreign commerce. Separated from the rest of the city, it contained its harbor, quay, warehouse, mariners' hostel, administrative buildings. The classical emporium as a rule had its own food market* » (Polanyi 1963, p. 34).

10. On se reportera utilement à l'article de Julie Velissaropoulos (Velissaropoulos 1977) pour une historiographie du modèle.

11. « Ces quelques réflexions [...] suffisent néanmoins à indiquer de la part de la cité une volonté de contrôle, voire de concentration du commerce par le biais de l'*emporion*. Le premier souci d'une cité (ou d'un État) était donc d'assurer l'exclusivité du commerce effectué sur son territoire à son *emporion* » (Bresson 1993, p. 169). « *Emporion* est un lieu de profit et que l'on soit dans la zone grecque, phénicienne, égyptienne [...] on voit que dans un souci fiscal, les États avaient toujours le souci d'exercer le contrôle [...] il n'est pas douteux que le contrôle et non la licence ait été la règle » (Bresson 1993, p. 226).

12. Une stèle portant une inscription en grec a été découverte dans la région de Plovdiv (Bulgarie), dans l'ancien royaume thrace. Elle décrit les droits et les obligations de l'*emporion* grec de Pistiros, une ville située loin de la côte égéenne. Le texte émane du pouvoir royal thrace.

et libéré, autant que faire se peut, des pressions que pourraient exercer les communautés auxquelles appartiennent l'une ou l'autre des parties du négoce et, d'autre part, la garantie d'une liberté pour les négociations et les échanges commerciaux. Le rôle des autochtones consistait à proposer des instruments de médiation (règles administratives et juridiques, par exemple) pour éviter toute compétition dans les transactions.

En somme, plus on s'avance dans la comparaison des deux notions, plus la différence spécifique censée les séparer se réduit à une peau de chagrin, au point de ne tenir sans doute plus qu'à l'intervalle qui existe entre autonomie et neutralité. *L'emporion* et le *port of trade* partagent des contradictions internes qui, suivant les interprétations qu'on leur donne, rapprochent ou éloignent les deux définitions. Leur confrontation souligne, avec encore plus d'acuité, la contiguïté qui existe entre les deux concepts.

L'HYPOTHÈSE ALTERNATIVE DE LUC BARAY

Dans les actes du colloque de Châtillon-sur-Seine parus en 1997 (Brun, Chaume 1997), Luc Baray propose une « tentative d'interprétation alternative du fonctionnement des résidences princières : la résidence princière comme port de commerce » (Baray 1997, p. 251).

Dans cet article, Luc Baray, après une présentation dissociée et en partie tronquée du concept de *port of trade*, sans référence directe aux écrits de K. Polanyi, a tenté de substituer partiellement (Baray 1997, p. 256) le concept de *port of trade* à celui des principautés celtiques dont l'un des fondements repose sur la théorie des places centrales (Brun 1987, 1988, 1997 ; Brun, Chaume, 1997 ; 2013 ; à paraître ; Chaume 2001 ; 2007 ; Chaume, Mordant 2011 ; Chaume *et al.* à paraître b ; Härke 1979 ; Kimmig 1969 ; Krausse 2010, Krausse *et al.* à paraître ; Kurz 2012).

L. Baray emprunte les traits définitoires du concept de K. Polanyi à Robert-B. Revere (Revere 1975, p. 82-83), selon lequel « le port de commerce est un lieu de rencontre organisé, institutionnalisé. Il est placé sous l'autorité locale qui y assure la liberté des transactions et la sécurité des marchands et des biens commercés [*sic*] » (Baray 1997, p. 251).

La définition du modèle telle que la rapporte L. Baray est scindée en deux parties, nous venons d'en exposer le premier volet, le second a été placé en note 1 : « Cette place de négoce est momentanément politiquement neutre ; il est fait, sous l'autorité locale, abstraction des différences ethniques, politiques, etc. [...] le temps des échanges » (Baray 1997, p. 258, n. 1).

Ces termes de la définition passent un peu inaperçus en note 1, relégués à la fin de l'article, et pourtant ils sont au cœur de la problématique traitée par R. B. Revere « Les ports de commerce de la Méditerranée orientale et la neutralité des côtes » (Revere 1975 ; 2017).

Dans le cadre d'une principauté celtique, domaine d'application du modèle pour Luc Baray, parler d'« autorité locale » – celle de la résidence princière ou bien celle du *port of trade*, les deux sont distinctes par définition –, est ambigu, comme l'est aussi le sens qu'il donne au caractère neutre du lieu en le qualifiant de « momentané ». Ces amphibologies entretiennent l'idée d'une définition plus ou moins fluctuante du concept de *port of trade* alors qu'un retour à l'article séminal lève toute

équivoque, sur ces deux points tout au moins, à savoir la neutralité du lieu et la présence d'un mur de protection.

Lorsqu'il aborde les cas d'espèces, susceptibles de répondre à sa proposition interprétative, Luc Baray s'arrête sur celui de Bragny-sur-Saône (Saône-et-Loire) : « Il n'en demeure pas moins qu'actuellement seul le site de Bragny correspond à la définition canonique du port de commerce telle que nous l'avons donnée en introduction de cette étude » (Baray 1997, p. 256).

L'échantillonnage se réduit donc à un « singleton », c'est-à-dire à un ensemble qui ne contient qu'un seul élément.

Bragny-sur-Saône est surtout un site métallurgique, au moins pour la dernière phase (La Tène A), ce que confirment les résidus de forgeage et d'affinage du fer qui y ont été recueillis et analysés. On y a découvert aussi des éléments de vaisselle métallique en bronze et de petits objets en cours de fabrication. L'acmé de l'activité métallurgique est datée du début La Tène (LTA vers 450-400 av. J.-C.). Pour la fin de l'époque hallstattienne (Ha D2-D3, 530-450 av. J.-C.), période de plein épanouissement du phénomène princier, la production massive de fer sur le site demeure conjecturale. Il faudra attendre le résultat de la reprise des fouilles, prévues dans un avenir très proche, pour que la question soit tranchée. En tout état de cause, Bragny-sur-Saône ne peut en aucune manière prétendre au statut de résidence princière, pas plus qu'au titre de *port of trade*, car les aménagements de murs peu élevés, décrits par K. Polanyi, font ici défaut. De fait, la palissade qui devait ceindre le site aurait constitué une bien maigre défense, sans commune mesure avec les murs de protection d'une aire de transaction (Flouest 1992, p. 160, fig. 6).

Il est peu probable que les aristocraties régnautes, dont on retrouve les élites enterrées sous de grands tumulus, aient toléré, en leur sein et sous leurs murs, au cœur de leur système organisationnel, la présence d'un lieu neutre, permanent ou même temporaire, qui aurait constitué un véritable défi à leur autorité. Ceux qui échangeaient dans l'enceinte d'un *port of trade* n'appartenaient pas, selon le modèle théorique de Polanyi tout au moins, à la communauté que dirigeait l'autorité politique contrôlant l'espace territorial régional. En revanche, et c'est attesté dans certaines cultures, des *ports of trade* ont pu se développer aux marges du territoire qu'elles dominaient. Malgré la menace économique, voire politique qu'elles représentaient, les cités puissantes des royaumes assyriens ou hittites ont ainsi cohabité politiquement avec des villes côtières indépendantes, parce qu'elles y trouvaient un intérêt économique (Polanyi *et al.* 2017 ; Revere 2017).

Parmi les obstacles qui rendent inopérante la translation substitutive du modèle de résidence princière vers le *port of trade*, l'absence de neutralité dans l'enceinte même de la principauté celtique est sans doute le plus décisif. D'ailleurs, L. Baray n'a pu éviter cette contradiction lorsqu'il écrit que le site de Bragny-sur-Saône est le meilleur candidat, et le seul en fait, comme exemple de validation de sa proposition. L'auteur ajoute qu'il ne faut pas s'étonner de l'absence de système défensif à Bragny-sur-Saône, puisque cette garantie sécuritaire devait être assurée par le site du Camp à Chassey, distant d'une trentaine de kilomètres, résidence princière présumée, dont Bragny-sur-Saône aurait été censée dépendre (Baray 1997, p. 256). K. Polanyi n'a jamais écrit que l'absence de système défensif constituait l'une des composantes d'un *port of trade*,

au contraire, il évoque la nécessité d'un mur protecteur pour se prémunir à la fois des assauts maritimes et des attaques venues du large.

L'application du modèle du *port of trade* aux principautés celtiques pêche par son extrême virtualité, dès lors que la théorie repose sur un seul exemple (Bragny-sur-Saône), qui de surcroît n'est pas une principauté celtique. Pour parler comme Georg Christoph Lichtenberg, la thèse ressemble un peu au couteau sans lame auquel il manque le manche.

L. Baray a cherché, récemment, pour donner plus de corps à son hypothèse, à étendre le concept de *port of trade* au cas de l'ensemble des « résidences princières » (Baray 2016). Ainsi en est-il venu, dans cette dernière tentative, à ne valider l'existence que de deux « résidences princières » : Vix/le mont Lassois et La Heuneburg II (Baray 2016, p. 33), les autres sites qui, jusque-là, appartenaient à cette catégorie devenant *de facto* des *ports of trade*. La prolifération desdits *ports of trade* qui en découle tient à un chassé-croisé, dès lors qu'il leur réattribue les fonctions de contrôle des échanges à longue distance et surtout de production, qui sont deux caractéristiques fondamentales de la définition d'une « résidence princière ». Par ailleurs, comme l'originalité d'un *port of trade*, selon K. Polanyi, repose sur le caractère neutre de l'institution, en négligeant d'appliquer ce critère essentiel, L. Baray tend à vider le concept polanyen de sa substance.

*
* *

Les entités que représentaient les principautés celtiques et les « aires de transaction » étaient de nature trop différente, en termes de puissance politique, de contrôle territorial, d'intérêts économiques, y compris dans les échanges à longue distance, pour que l'on puisse les rapprocher, voire substituer les secondes aux premières, comme l'a proposé L. Baray.

Les dynasties régnantes de ces principautés contrôlaient la cité et le territoire environnant. Elles imposaient leurs règles et il n'est guère probable, sur le plan théorique et conceptuel, qu'elles aient pu laisser se développer un territoire neutre, le *port of trade*, encore moins que ce dernier se soit finalement confondu avec la résidence princière.

La neutralité du territoire où était implanté un *port of trade* constitue la différence spécifique du concept, qui le distingue de pseudo-synonymes comme les *emporia* ; elle est la condition nécessaire à son existence et à son développement. Exclure de la définition cette caractéristique, c'est retirer toute spécificité au concept « d'aire de transaction » et par conséquent le vider d'une large partie de sa substance.

Anthony Leeds a montré, fort judicieusement nous semble-t-il, toutes les difficultés que rencontraient les « aires de transaction » pour maintenir leur neutralité, équilibre souvent fragile. Si, nous dit-il, il n'existe aucune attestation qu'un *port of trade* ait été en même temps une puissance maritime, en revanche, l'histoire confirme que certains le sont devenus en prenant le contrôle de zones écologiques et de leurs sociétés respectives (Leeds 1961, p. 41).

Il y aurait eu, alors, transgression du rôle initial assigné au *port of trade*, ce qui a engendré une riposte des puissances régionales qui le toléraient parce qu'elles y trouvaient un intérêt économique. Cette situation ne pouvait que les pousser à réagir

en reprenant le contrôle des espaces cédés, voire en absorbant, ni plus ni moins, le port de commerce.

Si un *port of trade* a peu de rapport avec une résidence princière, il n'en a pas beaucoup plus avec l'*emporion*, comme nous l'avons souligné plus haut. Ce point de vue, nous le partageons avec T. J. Figueira (Figueira 1984, p. 16-17, n. 9 ; p. 23-30) ; en effet, toute confusion des genres est à écarter d'emblée puisqu'un *emporion* ne rassemble pas les trois caractéristiques principales (neutralité, marginalité géographique, échanges à des prix fixés selon des normes administratives) que requiert une « aire de transaction ». Figueira (Figueira 1984, p. 17) s'étonnera jusqu'à en être déconcerté (« *I find it somewhat disconcerting* [...] »), de l'usage que Michel Austin et Pierre Emmanuel Vidal-Naquet ont fait de la notion de *port of trade* dans leur ouvrage (Austin, Vidal-Naquet 1977, p. 66-68), au demeurant célébrité, en l'assimilant purement et simplement à un *emporion*. Cette pseudo-synonymie, T. J. Figueira la rejette avec une certaine véhémence, ajoutant que, pour ces auteurs, « *The port of trade is nothing less than the Greek emporion* ».

Il fustige cette erreur manifeste commise par de nombreux commentateurs, déplorant les confusions qu'elle engendre (Figueira 1984, p. 17). Mais, comme nous l'avons signalé précédemment, la promiscuité entre les deux concepts, entretenue, nous semble-t-il, par K. Polanyi lui-même dans sa définition, n'a pas aidé à mener cet exercice de clarification, pourtant nécessaire.

Si à ce jour aucune preuve de validation n'a été apportée par l'archéologie à la présence d'un port ou d'aménagements à des fins similaires au pied d'une principauté celtique, il n'est cependant pas incongru, d'un point de vue théorique, d'en supposer la présence, car les ports sont avant tout des lieux de transbordement à l'interface de deux éléments naturels distincts, l'eau et la terre.

La théorie, développée par L. Pauli, d'un réseau fluvio-terrestre dont les nœuds faciliteraient l'émergence des principautés celtiques, s'appuyait sur cette même constatation pragmatique et fonctionnelle, mais avoir affirmé, comme il l'a fait, qu'elle expliquerait, à elle seule, le phénomène princier de la fin du premier âge du Fer, était une gageure risquée ou, pour le moins, une conjecture incomplète qui aurait appelé des compléments argumentatifs.

À Vix, il est possible de postuler l'existence d'un port sur la Seine ; des indices, bien que ténus, vont dans ce sens, mais ils sont par trop incomplets pour emporter encore la décision et conforter pleinement notre proposition. À nos yeux, l'extension du système de fortification sur la rive gauche de la Seine, enfermant un segment de rivière conséquent, en constitue le principal. En protégeant les accès à la Seine, il pourrait avoir eu comme double fonction d'assurer l'approvisionnement en eau et de défendre les éventuels aménagements des berges.

Le dernier mot revient finalement et indirectement à Karl Polanyi, car l'un des modèles qui nous paraît aujourd'hui rendre le mieux compte des échanges entre sociétés pour la fin du premier âge du Fer, et qui s'inspire largement de ses travaux, reste le *Central place redistribution* de Colin Renfrew et Paul Bahn (Renfrew, Bahn 1991).

La longévité du parangon *port of trade* et l'inflation d'articles dont il a été l'objet consacrent ce dernier comme un concept à haute valeur heuristique, et c'est sans doute à cette caractéristique qu'il doit encore aujourd'hui son succès.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATION

SRA Service régional de l'archéologie.

SOURCE ANCIENNE

Hérodote : *Histoire*, IV, Melpomène, Paris, Les Belles Lettres (coll. des universités de France, série grecque, vol. 100), 2003 (1^{re} éd. 1945).

RÉFÉRENCES

- Addobbati A. 2012** : L'espace de la guerre et du commerce : réflexions sur le *Port of Trade* polyanien à partir du cas de Livourne, *Cahiers de la Méditerranée*, 85, p. 233-249.
- Austin M., Vidal-Naquet P. 1977** : *Economic and Social History of Ancient Greece: an Introduction*, Londres, Batsford, 397 p.
- Baray L. 1997** : Les résidences princières comme « *Port of Trade* » : essai de modélisation, in Brun P., Chaume B. (dir.) 1997, p. 251-260.
- Baray L. 2016** : *Sociétés celtiques et mercenaires (VI^e-I^{er} siècle av. J.-C.). La terre, le pouvoir et les hommes*, Paris, CNRS Éditions, 502 p.
- Berrio L., Wiethold J., Jacquat C., Petit C. à paraître** : Les macrorestes végétaux de Vix : synthèse des analyses carpologiques 1991-2014, in Chaume B. (dir.) à paraître.
- Bresson A. 1993** : Les cités grecques et leurs *emporía*, in Bresson A., Rouillard P. (dir.) 1993, p. 163-226.
- Bresson A., Rouillard P. (dir.) 1993** : *L'emporion*, Paris, de Boccard (coll. Publications du Centre Pierre-Paris, 26), 247 p.
- Brun P. 1987** : *Princes et princesses de la Celtique, le 1^{er} âge du Fer en Europe (850-450 av. J.-C.)*, Paris, Errance (coll. Les Hespérides), 217 p.
- Brun P. 1988** : Les « résidences princières » comme centres territoriaux : éléments de vérification, in *Les princes celtes et la Méditerranée, Actes du colloque de Paris, novembre 1987*, Paris, La Documentation française (coll. Rencontres de l'École du Louvre), p. 128-143.
- Brun P. 1997** : Les « Résidences princières » : analyse du concept, in Brun P., Chaume B. (dir.) 1997, p. 321-330.
- Brun P., Chaume B. (dir.) 1997** : *Vix et les éphémères principautés celtiques, les VI^{ème}-V^{ème} siècles avant J.-C. en Europe centre-occidentale, Actes du colloque international de Châtillon-sur-Seine, 27-29 octobre 1993*, Paris, Errance (coll. Archéologie Aujourd'hui), 408 p.
- Brun P., Chaume B. 2013** : Une éphémère tentative d'urbanisation en Europe centre-occidentale aux VI^e et V^e s. av. J.-C. ?, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 110-2, p. 319-349.
- Brun P., Chaume B. 2018** : Les principautés celtiques du premier âge du Fer, in Garcia D., Guilaine J. (dir.), *Pré et protohistoire de la France*, Paris, Hermann, p. 374-388.
- Brun P., Chaume B. à paraître** : Un essai inachevé d'urbanisation en Celtique nord-alpine (575-450 BCE), in Brun P., Chaume B., Sacchetti F. (dir.) à paraître.
- Brun P., Chaume B., Sacchetti F. (dir.) à paraître** : *Vix et le phénomène princier, Actes du colloque international de Châtillon sur Seine, 26-28 octobre 2016*, Bordeaux, Ausonius.
- Burckhardt N. 2010** : Die Lehmziegelmauer der Heuneburg im mediterranen Vergleich, in Krausse D. (dir.) 2010, vol. 2, p. 29-50.
- Chaume B. 2001** : *Vix et son territoire à l'âge du Fer. Fouilles du mont Lassois et environnement du site princier*, Montagnac, Monique Mergoïl (coll. Protohistoire européenne, 6), 643 p.
- Chaume B. 2007** : Essai sur l'évolution de la structure sociale hallstattiennne, in Fernoux H.-L., Stein C. (dir.), *Aristocratie antique : modèles et exemplarité sociale, Actes du colloque de Dijon, 25 novembre 2005*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, p. 25-55.
- Chaume B. 2018** : Tracking down the story of the discovery of the Vix princely burial: new results, *Germania*, 96, p. 93-138.
- Chaume B. 2019** : Vix/le mont Lassois : bilan des cinq dernières années de recherches de PCR « *Vix et son Environnement* », *Actes des journées archéologiques de Bourgogne-Franche-Comté, 2018*, Dijon, SRA de Bourgogne-Franche-Comté, p. 49-56.
- Chaume B. 2020** : Vix: the Temptation of the City, in Zamboni L., Fernández-Götz M., Metzner-Nebelsick C. (dir.), *Crossing the Alps: early Urbanism between Northern Italy and Central Europe (900-400 BC)*, *Acts of the International Conference of Milan, 29-30 March 2019*, Leyde, Sidestone Press, p. 349-360.
- Chaume B. (dir.) à paraître** : *Le complexe aristocratique de Vix le mont Lassois : synthèse des recherches (2011-2016)*, Bordeaux, Ausonius.
- Chaume B., Mordant C. 2011 (dir.)** : *Le complexe aristocratique de Vix : nouvelles recherches sur l'habitat, le système de fortification et l'environnement du mont Lassois*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, vol. 1, 364 p., vol. 2, 486 p.
- Chaume B., Nieszery N., Reinhard W. 2011** : Le bâtiment palatial du mont Saint-Marcel : the House of the rising sun, in Chaume B., Mordant C. (dir.) 2011, vol. 2, p. 795-838.
- Chaume B., Nieszery N., Reinhard W. à paraître a** : Vix/Le Breuil : un habitat hallstattien et laténien au pied du mont Lassois et en bordure de Seine, in Chaume B. (dir.) à paraître.
- Chaume B., Nieszery N., Reinhard W. à paraître b** : Less than a state but more than a simple chiefdom: the aristocratic complex of Vix/le mont Lassois, in Brun P., Chaume B., Sacchetti F. (dir.) à paraître.
- Chaume B., Ballmer A., Della Casa P., Nieszery N., Pertlwieser T., Reinhard W., Schäppi K., Urban O., Winckler A. à paraître** : Less than a state but more than a simple chiefdom: the aristocratic complex of Vix/le mont Lassois, in Brun P., Chaume B., Sacchetti F. (dir.) à paraître.
- Cheetham P., Green A. 2018** : Vix et ses environs. Prospections géophysiques, rapport sommaire, in Chaume B. (dir.), *Rapport d'activité du PCR « Vix et son Environnement »*, 2018, Dijon, SRA de Bourgogne-Franche-Comté, p. 43-52.
- Cruz F. 2019** : *L'environnement du site princier de Vix (Côte-d'Or) au Premier âge du Fer*, Drémil-Lafage, Monique Mergoïl (coll. Archéologie du Paysage, 3), 223 p.
- Dalton G. 1975** : Karl Polanyi's Analysis of Long-Distance Trade and his Wider Paradigm, in Sabloff J., Hamberg-Karlovsky C.C. (dir.), *Ancient Civilization and Trade*, Albuquerque, University of New Mexico Press, p. 63-132.
- Daum J., Daumann N., Wolfmayer S. 2014** : Karl Lehmann-Hartleben und die Erforschung antiker Häfen, in Ladstätter S., Pirson F., Schmidts T. (dir.), *Harbors and*

- Harbor Cities in the Eastern Mediterranean from Antiquity to the Byzantine Period: Recent Discoveries and Current Approaches*, Symposium, Istanbul, 30 mai-1^{er} juin 2011, Istanbul, Ege Yayinlari (Byzas 19, vol. 1, Sonderschriften des Österreichischen Archäologischen Institutes, 52), p. 1-15.
- Domaradzka L., Velkov V. 1994** : Kotys I (383/2-359 av. J.-C.) et l'emporion Pistiros de Thrace, *Bulletin de correspondance hellénique*, 118-1, p. 1-15.
- Eggert M. K. H. 1997** : Le concept de « Fürstensitz » et autres problèmes d'interprétation : annotations sur le « phénomène princier » du Hallstatt final, in Brun P., Chaume B. (dir.) 1997, p. 287-294.
- Figureira T. J. 1984** : Karl Polanyi and ancient Greek trade. The Port of Trade, *The Ancient World*, 10-1, p. 15-30.
- Flouest J.-L. 1992** : Bragny-sur-Saône (département de Saône-et-Loire) : les structures domestiques de l'habitat du v^e siècle av. J.-C., in Kaenel G., Curdy P. (dir.), *L'âge du Fer dans le Jura, Actes du 15^e colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer, Pontarlier (France) et Yverdon-les-Bains (Suisse), 9-12 mai 1991*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, AFEAF (coll. Cahiers d'archéologie romande, 57), p. 153-162.
- Gailledrat É., Dietler M., Plana-Mallart R. (dir.) 2018** : *The Emporion in the Ancient Western Mediterranean: Trade and Colonial Encounters from the Archaic to the Hellenistic Period*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 265 p.
- Gersbach E. 1995** : *Baubefunde der Perioden Ivc-Iva der Heuneburg*, Mayence, Philipp von Zabern (coll. Römisch-Germanische Forschungen 53 ; Heuneburgstudien, 9), 383 p.
- Graslin L., Maucourant J. 2005** : Le port de commerce : un concept en débat, *Topoi*, 12-13-1, p. 215-257.
- Härke H. G. H. 1979** : *Settlement Types and Settlement Patterns in the West Hallstatt Province*, Oxford, H. G. H. Härke (British Archeological Reports, International Series, 57), 298 p.
- Kimmig W. 1969** : Zum Problem späthallstattischer Adelssitze, in Otto K.-H., Hermann J. (dir.), *Siedlung Burg und Stadt. Studien zu ihren Anfängen. Festschrift für Paul Grimm*, Berlin, Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin (Schriften der Sektion für Vor- und Frühgeschichte, 25), p. 95-113.
- Komp R., Lüth F. 2018** : Rapport préliminaire de la campagne de prospections géophysiques du site hallstattien et laténien du mont Lassois sur le secteur de Châtillon, France (30.07-10.08.2018), in Chaume B. (dir.), *Rapport d'activité du PCR « Vix et son environnement » 2017*, Dijon, SRA de Bourgogne-Franche-Comté, p. 19-41.
- Krause D. (dir.) 2010** : « Fürstensitze » und Zentralorte der frühen Kelten. *Abschlusskolloquium des DFG-Schwerpunktprogramms 1171 in Stuttgart, 12-15 octobre 2009*, Stuttgart, Konrad Theiss Verlag (Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg, 120), 2 vol., 800 p.
- Krause D., Ebinger-Rist N., Fernandes-Götz M., Hansen L., Tarpini R. à paraître** : La Heuneburg réévaluée : nouvelles fouilles et découvertes (2000-2016), in Brun P., Chaume B., Sacchetti F. (dir.) à paraître.
- Kurz S. 2012** : La Heuneburg. État des recherches, in Sievers S., Schönfelder M. (dir.), *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer, Akten des 34 internationalen Kolloquiums der AFEAF, 13-16 mai 2010, Aschaffenburg*, Bonn, Dr. Rudolf Habelt, p. 15-27.
- Leeds A. 1961** : The Port-of-Trade in Pre-European India as an Ecological and Evolutionary Type, in Garfield V. E., (dir.), *Symposium, Patterns of Land Utilization and Other Papers*, Proceedings of the Annual Spring Meeting of the American Ethnological Society, Seattle, University of Washington Press, p. 26-48.
- Lehmann-Hartleben K. 1923** : *Die antiken Hafenanlagen des Mittelmeeres* : Beiträge zur Geschichte des Städtebaus im Altertum, Leipzig, Dieterich Verlag (coll. Klio, 14), 304 p.
- Lehmann-Hartleben K. 2018 (2^e éd.)** : *Die antiken Hafenanlagen des Mittelmeeres* : Beiträge zur Geschichte des Städtebaus im Altertum, Londres, Forgotten book, 304 p.
- Möller A. 2000** : *Naukratis: Trade in Archaic Greece*, Oxford, Oxford University Press, 321 p.
- Musset L. 1985** : Les ports en Normandie du xi^e au xiii^e siècle : esquisse d'histoire institutionnelle, *Cahier des Annales de Normandie*, 17, p. 113-128.
- Pauli L. 1993** : Hallstatt- und Frühlatènezeit. Der Münsterberg im überregionalen Verkehrsnetz, in Bender H., Pauli L., Stork I. (dir.), *Der Münsterberg in Breisach II*, Munich, C.H. Beck (Münchner Beiträge zur Vor- und Frühgeschichte, 40), p. 110-170.
- Pertlwieser T., Urban O. 2017** : Recherches sur le système défensif nord-est du mont Lassois : les acquis sur la liaison entre la Seine et le système de fortifications (rempart 11), Rapport de fouille de la campagne 2017 de l'université de Vienne au mont Lassois à Vix, dép. Côte-d'Or, Bourgogne (France), in Chaume B. (dir.), *Rapport d'activité du PCR « Vix et son environnement » 2017*, Dijon, SRA de Bourgogne-Franche-Comté, p. 105-144.
- Pertlwieser T., Urban O. 2019** : Recherches sur le système défensif nord-est du mont Lassois. Principaux résultats sur la liaison entre la Seine et le système de fortifications (rempart 11) : rapport de fouille de la campagne 2018 de l'université de Vienne au mont Lassois à Vix, dép. Côte-d'Or, Bourgogne (France), in Chaume B. (dir.), *Rapport d'activité du PCR « Vix et son environnement » 2019*, Dijon, SRA de Bourgogne-Franche-Comté, p. 119-160.
- Polanyi K., Arenberg C. M., Pearson H. W. (dir.) 1957** : *Trade and Market in the Early Empires: Economies in History and Theory*, Glencoe, Free Press and Falcon's Wing Press, 382 p.
- Polanyi K. 1963** : Ports of Trade in Early Societies, *The Journal of Economic History*, 23-1, p. 30-45.
- Polanyi K., Arenberg C. M., Pearson H. W. (dir.) 2017 (2^e éd.)** : *Commerce et marché dans les premiers empires : sur la diversité des économies*, Lormont, Le bord de l'eau (coll. la Bibliothèque du MAUSS), 464 p.
- Remy J., Routhiau M., Nicolas T. 2016** : L'éperon barré de La Sangle dans l'estuaire de la Loire (Bouguenais, Loire-Atlantique), Prospections et fouille : un premier bilan des acquis, *Revue archéologique de l'Ouest*, 33, p. 139-162.
- Remy J. 2019** : De terre et de bois : un rempart du Hallstatt moyen/final à Bouguenais (Loire-Atlantique, France), in *Les espaces fortifiés à l'âge du Fer en Europe, 43^e colloque international de l'AFEAF, Le Puy-en-Velay, 29 mai-1^{er} juin 2019* (poster).
- Renfrew C., Bahn P. 1991** : *Archaeology: Theories, Methods and Practice*, Londres, Thames and Hudson Ltd, 543 p.
- Revere R. B. 1975 (1^{re} éd. française)** : Les ports de commerce de la Méditerranée orientale et la neutralité des côtes, in Polanyi K., Arenberg C. M., Pearson H. W. (dir.), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Larousse, 248 p.
- Revere R. B. 2017 (2^e éd. française)** : Les ports de commerce de la Méditerranée orientale et la neutralité des côtes, in Polanyi K., Arenberg C. M., Pearson H. W. (dir.), *Commerce et marché dans les premiers empires : sur la diversité des économies*, Lormont, Le bord de l'eau (coll. la Bibliothèque du MAUSS), p. 105-129.
- Rossiaud J. 2004** : Les ports fluviaux au Moyen Âge (France, Italie), in *Ports maritimes et ports fluviaux au Moyen Âge, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, La Rochelle, 5-6 juin 2004*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 9-19.
- Schwab H. 2003** : Eine hallstattzeitliche Hafenanlage bei Châtillon-sur-Glâne, Schweiz ?, *Germania*, 81-2, p. 557-566.
- Velissaropoulos J. 1977** : Le monde de l'emporion, *Dialogues d'histoire ancienne*, 3, p. 61-85.